



Commune de SAINT-PAUL DE VARCES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de SAINT-PAUL DE VARCES

OBJET : VIDE-GRENIER

ARRETE :

ARTICLE 1 : Mme Sonia RABOINE, Présidente de l'association *Bouge ton dende*, est autorisée à procéder à une manifestation dénommée « Vide-grenier » le **22 juin 2025 de 06h00 à 19h00**, au niveau du **parking, des abords et dans la salle polyvalente Le Ruban à Saint-Paul de Varcès.**

ARTICLE 2 : Mme Sonia RABOINE devra à cette occasion créer et tenir un registre spécial permettant l'identification des vendeurs occasionnels.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dans la commune de Saint Paul de Varcès.

ARTICLE 5 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
–Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale Autonome de Gendarmerie de Vif.

***Fait à Saint-Paul de Varcès,
Le 18 juin 2025***

Le Maire,

Cécile CURTET

